



approuvé conseil du 1/07/2024  
publié le 2/07/2024

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 7

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 7

Date de Convocation du Conseil Municipal :  
7 mai 2024

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Louis BERGERARD, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS

Monsieur le Maire explique que c'est le dernier conseil avant les élections municipales. Il remercie l'investissement des élus présents et souhaite tous ses vœux de réussite à la liste qui remportera ces élections du 9 et 16 juin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **Election d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Chani PETIT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

### **Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 18 mars 2024**

Monsieur le Maire propose d'approuver les points suivants du conseil municipal du 13 mai 2024 comme suit :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 13 mai 2024 ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 18 mars 2024 ;
- FINANCES : approbation du Compte de Gestion 2023 ;
- FINANCES : approbation du Compte Administratif 2023 ;
- FINANCES : affectation du résultat 2023 sur le budget 2024 ;
- FINANCES : délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire 2024 ;
- Décisions et informations du Maire ;
- Informations relatives aux activités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et des Syndicats.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour du conseil municipal du 13 mai 2024.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 18 mars 2024**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2024.

## **2024-18 Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2023**

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Diogène BATALLA informe que le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune a été dressé par le Monsieur Trésorier de Tarare.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune établi par le Centre des Finances de Tarare tel que présenté.

## **2024-19 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2023**

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

Le conseil municipal proclame Jean-Louis BERGERARD président de séance pour le vote du compte administratif 2023 du budget principal.

Diogène BATALLA présente le compte administratif 2023 et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier de Tarare.

Monsieur le Maire se retire de la séance à 20h21.

Jean-Louis BERGERARD, doyen du conseil municipal, met aux votes le compte administratif 2023 de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;

VU la délibération 2024-07 relative à l'approbation du compte administratif 2023 ;

CONSIDERANT qu'un écart a lieu entre le compte administratif 2023 détaillé dans la délibération 2024-07 et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE RETIRER** la délibération 2024-07 approuvant le compte administratif 2023 du budget principal de la commune ;
- **D'APPROUVER** le nouveau Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire revient en séance à 20h26.

Florence RIUS rappelle que lors du conseil municipal du 18 mars, il avait été décidé de façon collégiale de voter le compte administratif sur lequel il pouvait y avoir un risque d'erreur, dans la mesure où le compte de gestion n'avait pas été présenté en conseil municipal.

Cette décision avait été prise pour voter le budget primitif.

## **2024-20 Délibération relative à l'affectation du résultat 2023 sur le budget 2024**

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

Diogène BATALLA expose au conseil municipal que l'exercice 2023 du budget principal de la commune dégage un résultat d'exploitation de 1 246 072,58 € en fonctionnement.

Il propose l'affectation de résultat 2023 comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2024 de la commune,

- 646 072,58 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2024 de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2024-02 en date du 29 janvier 2024 actant de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires ;

VU la délibération 2024-07 relative à l'approbation du compte administratif 2023 ;

CONSIDERANT qu'un écart a lieu entre le compte administratif 2023 détaillé dans la délibération 2024-07 et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE RETIRER** la délibération 2024-08 approuvant l'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024 ;
- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement d'un montant de 1 246 072,58 € réparti comme suit :
  - 600 000 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2024 de la commune,
  - 646 072,58 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2024 de la commune.

#### **2024-21 Délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire**

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

Diogène BATALLA rappelle au conseil municipal que l'affectation de résultat 2023 en fonctionnement a été votée comme suit :

- 600 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2024 de la commune,
- 646 072,58 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2024 de la commune.

Un écart de + 563,23 € apparaît sur la nouvelle affectation du résultat en investissement.

Par ailleurs un écart de + 1 597,44 € apparaît sur le résultat du nouveau compte administratif 2023 en investissement.

Diogène BATALLA propose donc les modifications suivantes sur le budget primitif 2024 :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001 – résultat reporté				+ 1 597,44 €
1068 – affectation résultat				+ 563,23 €
2313 – immobilisations en cours (opération 999)		+ 2 160,67 €		
<b>TOTAL</b>		<b>+ 2 160,67 €</b>		<b>+ 2 160,67 €</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les modifications présentées relatives à la délibération modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un budget à l'équilibre,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les mouvements des lignes budgétaires ci-dessus ;

- **DE DIRE** que le nouveau montant du BP 2024 en investissement est équilibré à 3 426 104,14 € en dépenses et 3 426 104,14 € en recettes.

### Informations et décisions du maire

La préfecture a validé les délibérations mises à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir. D'autres délibérations avaient été proposées et n'ont pas été présentées, en raison d'un avis défavorable de la préfecture.

Pour rappel, seules les affaires courantes peuvent être traitées jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal.

Un arrêté de la préfecture autorise l'implantation de 12 caméras de vidéoprotection sur le domaine public. Le dossier de consultation des entreprises est en attente et pourra être lancé par le nouveau conseil municipal, s'il souhaite conserver cette orientation.

Il n'y a pas eu de commissions municipales depuis le dernier conseil municipal.

Les élections européennes sont prévues le dimanche 9 juin de 8h à 18h en un seul tour.

Les élections municipales sont prévues le dimanche 9 juin de 8h à 18h pour le premier tour, voire le dimanche 16 juin s'il y a un deuxième tour.

Monsieur le Maire souhaite une pleine réussite à la liste qui remportera ces élections municipales.

Trois listes semblent se dessiner, qui se retrouveront ensuite dans le futur conseil municipal. Il est donc important d'apprendre à travailler ensemble et ainsi privilégier l'intérêt commun pour les Fleurinois.

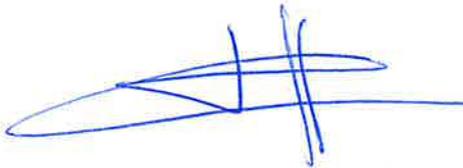
Chani PETIT souhaite que la gare de Fleurieux-sur-l'Arbresle soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle souhaite savoir quelles démarches effectuer.

Diogène BATALLA propose d'écrire à la SNCF pour lui rappeler ses obligations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
La séance est levée à 20h54

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Chani PETIT

